

# Manitoba

Commission du  
canal de dérivation



Le 16 décembre 2011  
Pour diffusion immédiate

## AVIS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

### AVERTISSEMENT AUX MOTONEIGISTES D'ÉVITER D'EMPRUNTER LE CANAL DE DÉRIVATION

Alors que les travaux s'achèvent sur le canal de dérivation de la rivière Rouge, la Commission du canal de dérivation du Manitoba et l'organisme *Snowmobilers of Manitoba* (SNOMAN) rappellent aux motoneigistes d'éviter d'emprunter le canal de dérivation encore cet hiver.

Bien que les travaux d'excavation du chenal soient terminés, un certain nombre de projets de construction sont encore en cours à divers endroits le long du canal de dérivation. Ces travaux font du canal de dérivation une zone de construction active et potentiellement dangereuse. De plus, certaines parties du chenal d'étiage le long du milieu du canal de dérivation sont parfois recouvertes de glace mince ou connaissent des eaux libres pendant tout l'hiver et sont dangereuses pour les motoneigistes et pour d'autres personnes.

Les motoneigistes devraient être conscients du fait que des panneaux seront affichés le long de la route n° 59 Nord près du parc provincial de Birds Hill pour indiquer le sentier de motoneige désigné qui contournera le nouveau pont piétonnier. Soyez prudents, évitez les zones de construction du canal de dérivation et respectez les panneaux et les balises lorsque vous faites de la motoneige dans cette région.

Merci de votre collaboration.

**Rappelez-vous : conduisez prudemment!**

- 30 -

Renseignements : Ken Lucko  
Directeur général  
SNOMAN  
204 940-7533

Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
204 945-4900 ou 945-4178

Canada

Manitoba 